

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la santé et des services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance du 12 avril 2021 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique;

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire par voie téléphonique, Nathalie Lyrette, comme secrétaire par voie téléphonique ainsi que Martine Lampron, directrice générale adjointe, aussi par voie téléphonique.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Charles Beauchemin	siège no : 6

Absente : Louise Morin	siège no : 5
------------------------	--------------

RÉSOLUTION
39-04-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Darkise Richard appuyé par la conseillère Stéphanie Bouin-Lacasse et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2021

RÉSOLUTION
40-04-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 12 avril 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
41-04-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 8 MARS 2021

RÉSOLUTION
42-04-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 8 mars 2021 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Rémunération des employés		4 335,71 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23\$	496,23 \$
Conseillers	166,12\$	996,72 \$
		<u>5 828,66 \$</u>
Dépenses fournisseurs		37 689,37 \$
Total des dépenses d'avril		43 518,03 \$
Revenus de mars		
Taxes municipales		45 064,29 \$
Ristourne TVQ		11 024,04 \$
Aide financière Covid-19		<u>2 028,00 \$</u>
TOTAL		56 088,33 \$

ADOPTION DES PAYABLES D'AVRIL

RÉSOLUTION
43-04-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables d'avril au montant de **5 828.66 \$** pour les salaires des élus et employés, **37 689.37 \$** pour les fournisseurs et **56 088.33 \$** pour les revenus de mars, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 ÉPANDAGE CALCIUM ÉTÉ 2021

La secrétaire informe le conseil que suite à des vérifications entre deux compagnies différentes (Marcel Baril au taux de 0.438\$/litre et RM entreprise au taux de 0.398\$/litre) vu la différence de prix entre celles-ci nous allons accepter la soumission de RM Entreprise.

4.1 DEMANDE DÉROGATION POUR REBOISEMENT LOT 5 614 812

ATTENDU QUE la coopérative de travail de Guyenne a contacté la municipalité de Rochebaucourt concernant des travaux forestiers sur le lot 5 614 812 appartenant à Monsieur Nicolas Chalifoux;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à bûcher une partie de ce lot pour ensuite en faire le reboisement;

ATTENDU QUE cette partie de lot ne fait pas l'objet de culture agricole depuis au moins 25 ans;

RÉSOLUTION
44-04-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin Lacasse appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt accepte la demande de dérogation faite par Nicolas Chalifoux et la Coopérative de travail de Guyenne et qui consiste à bûcher une partie du lot 5 614 812 et d'en faire ensuite le reboisement.

ADOPTÉE

4.2 INFORMATIONS ADL

L'ADL informe le conseil que les critères d'utilisation du FLIC pour l'année 2021 suite à la COVID-19 ont été modifiés. Par ce fait nous avons la possibilité de demander un maximum de 1 000.00 \$ pour un projet non récurrent. Nous avons donc convenu de demander un montant pour nous aider à financer le spectacle de Jean-Thomas Jobin en novembre 2021 ci celui-ci peut encore être possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.3 PAUSE

Il n'y a pas eu de pause.

4.4 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Christiane Blouin demande au conseil d'envoyer une autre lettre à sa voisine car visiblement elle ne respecte pas le règlement sur les chiens. Elle demande que l'employé municipal passe le balai dans les rues. Elle s'interroge également sur le fait que nous sommes toujours en télétravail et que les réunions soient encore par voix téléphoniques. Après explications et vote unanime des membres du conseil municipal il est convenu que nous resterons encore en télétravail pour répondre aux exigences du gouvernement pour les personnes travaillant dans les bureaux gouvernementaux et pour les réunions à huit clos également. Elle exprime son désaccord et informe le conseil qu'elle n'assistera plus aux réunions par voix téléphoniques et quitte la réunion.

La conseillère Darkise Richard demande si c'est encore la municipalité de La Morandière qui effectuera l'entretien des chemins cet été aux 3 semaines et sur demande. Le conseil décide que oui et nous avons révisé la limite à gratter pour le pont de l'original vu la fermeture de celui-ci.

4.5 INFORMATION MAIRE

Le maire informe le conseil municipal du compte rendu de la réunion pour la maternité porcine. Il informe également le conseil que les 3 municipalités du secteur des Coteaux ont reçu une offre d'échange de service de la municipalité de Barraute. Notre municipalité n'ira pas de l'avant avec cette demande. Nous devons commencer les démarches pour la possibilité de fusionner nos 3 municipalités du secteur des Coteaux et nous prévoyons une réunion dans les prochaines semaines.

4.6 VARIA

ACCEPTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT POUR MATERNITÉ PORCINE SUR SON TERRITOIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt travaille depuis quelques années pour l'installation d'une ou des maternités porcines sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt accepte l'installation d'une ou des maternités porcines sur son territoire;

RÉSOLUTION
45-04-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que la municipalité de Rochebaucourt accepte que soient installées sur son territoire une ou des maternités porcines.

ADOPTÉE

4.7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, le conseiller Charles Beauchemin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec. Très.